

# Politique d'allaitement maternel du Centre hospitalier de St. Mary

## St. Mary's Hospital Center Breastfeeding Policy



**Le Centre hospitalier de St. Mary appuie les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'UNICEF et de Santé Canada en appliquant les dix conditions pour le succès de l'allaitement maternel, fondées sur des données scientifiques.**

- Nous avons une politique écrite d'allaitement maternel adoptée par le conseil d'administration de l'établissement ;
- Nous veillons à ce que le personnel soignant possède les compétences et les habiletés nécessaires pour vous aider avec l'allaitement ;
- Nous informons toutes les femmes enceintes et leurs familles des avantages de l'allaitement maternel ;
- Nous vous assisterons pour mettre votre bébé au sein dans la demi-heure qui suivra sa naissance ;
- Nous vous enseignerons comment allaiter et comment maintenir votre production de lait ;
- Nous ne donnerons à votre bébé aucun autre aliment que votre lait, sauf pour des raisons médicales ;
- Nous nous engageons à ne pas vous séparer de votre bébé, sauf pour des raisons médicales ;
- Nous vous encouragerons à allaiter votre bébé aussi souvent qu'il/elle en a besoin ;
- Nous ne donnerons ni tétine artificielle, ni suce à votre bébé afin de ne pas nuire à l'établissement de l'allaitement ;
- Nous vous informerons des ressources communautaires de soutien au moment de votre congé.



**At St. Mary's Hospital Center, we support the World Health Organization (WHO), UNICEF and Health Canada's recommendations to implement the ten steps to successful breastfeeding based on scientific evidence.**

- We have a written Breastfeeding Policy adopted by the Board of Directors of the Hospital;
- We provide our staff with the knowledge and skills required to support you with breastfeeding;
- We inform all pregnant women and their families about the benefits of breastfeeding;
- We will help you to initiate breastfeeding within a half hour of giving birth;
- We will show you how to breastfeed and how to maintain your milk production;
- We will give your baby breast milk only. No other food or drink will be given, unless medically indicated;
- We will not separate you from your baby, unless medically indicated;
- We will encourage you to breastfeed your baby as often as he/she needs;
- We will not give any pacifier or artificial nipples, as they may interfere with the establishment of breastfeeding;
- We will guide you to community resources upon leaving the hospital.

**Le Centre hospitalier de St. Mary** s'engage à respecter le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'OMS et de l'UNICEF. En appliquant ces conditions pour le succès de l'allaitement maternel, **le Centre hospitalier de St. Mary** s'efforce de créer et de maintenir un environnement qui protège, soutient et encourage la santé et le bien-être de la famille. Nous souhaitons vous informer que notre politique soutient toutes les mères, quel que soit leur choix d'alimentation pour le nouveau-né.



**PROGRAMME DE  
SOINS MÈRE ENFANT  
MATERNAL CHILD  
CARE PROGRAM**

**St. Mary's Hospital Center** is committed to respect the International Code of Marketing of Breastmilk Substitutes as proposed by the WHO and UNICEF. By putting into practice the ten steps to successful breastfeeding, **St. Mary's Hospital Center** aims to create and maintain an environment that will protect, promote and support families' health. We would like to inform you that our policy supports all mothers with their infant feeding choice